

Charte Documentaire

SCD de l'Université Paris 8

Le Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université Paris 8

Préambule

Depuis 1968, année de création du centre expérimental de Vincennes, la Bibliothèque universitaire a développé des fonds qui couvrent les grands domaines d'étude et de recherche de l'Université : lettres et langues, sciences humaines et sociales, arts et technologies. Elle a également été centre d'acquisition national (CADIST) RDA-Nouveaux Länder du début des années 1980 à 2017, ce dispositif étant remplacé en 2018 par le dispositif CollEx-Persée.

En 1998, la bibliothèque centrale s'est installée dans un bâtiment neuf de 15 000 m² au cœur du campus universitaire. Avec ce bâtiment construit par l'architecte Pierre Riboulet, l'Université a fait le choix d'offrir à sa communauté une grande bibliothèque, proposant environ 1500 places assises et une majorité d'ouvrages en libre accès.

Le Service commun de documentation (SCD) de l'Université Paris 8 englobe aujourd'hui la bibliothèque centrale de Saint-Denis et les deux bibliothèques associées que sont la Cartothèque et la bibliothèque de l'IUT de Montreuil.

Missions

Le Service Commun de Documentation contribue aux activités de formation, de recherche et de création de l'Université, notamment par la mise en œuvre de la politique documentaire de celle-ci. Il développe les ressources documentaires physiques et numériques et en organise l'accès. Il met en œuvre différents moyens pour en favoriser l'usage, notamment par le biais de formations proposées à l'ensemble de ses usagers.

L'environnement documentaire

Le SCD travaille en collaboration avec les différentes composantes de l'Université, et noue par ailleurs des partenariats avec d'autres établissements documentaires. Il participe également à de nombreux réseaux nationaux et internationaux. Il contribue ainsi à l'alimentation du catalogue SUDOC, comme toutes les bibliothèques universitaires françaises, ainsi qu'à celle du WorldCat, catalogue recensant les collections de plus de 10 000 bibliothèques à travers le monde. Il participe au réseau de Prêt entre Bibliothèques (PEB). Il est également membre du consortium Couperin, réseau de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques. Enfin, le SCD a rejoint les réseaux STEP et STAR relatifs au dépôt des thèses sous format électronique, et alimente Calames, le catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur. Le SCD est membre de 4 plans de conservation partagée des périodiques (en Arts du spectacle, en langues et civilisations germaniques, en philosophie, en géographie). Il diffuse une partie de ses collections sur la bibliothèque numérique Octaviana.

Les publics

Le SCD de Paris 8 enregistre en moyenne 2000 entrées par jour. Les trois quarts des usagers sont des étudiants de Paris 8 ; on compte aussi des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs de l'Université.

La politique documentaire est strictement axée sur les besoins et projets de la communauté universitaire de Paris 8 : le SCD privilégie ainsi les besoins documentaires des étudiants dans le cadre de leur formation universitaire, mais propose également une offre de lecture de découverte et de loisir. Sont satisfaits également - lorsqu'ils sont conformes aux axes de développement retenus et dans la mesure du possible - les besoins d'information plus spécifiques aux enseignants-chercheurs de l'université Paris 8.

L'usage du SCD n'est cependant pas réservé à la communauté universitaire : il est ouvert à toute personne majeure ou titulaire du baccalauréat. Un prêt gratuit est proposé depuis 2010 à tous les étudiants d'Ile-de-France et aux habitants de Seine-Saint-Denis, étendu depuis 2015 à tous les étudiants, habitants et actifs d'Ile-de-France. Le SCD affirme ainsi sa volonté d'accueillir un large public. Dans la mesure du possible, il tente de satisfaire les besoins en matière de culture générale des utilisateurs extérieurs à l'université.

Développement des ressources documentaires

Le SCD s'est fixé un certain nombre de principes et d'objectifs pour le développement de ses ressources documentaires dans tous ses aspects : acquisitions, conservation, valorisation, etc. Ces principes et objectifs visent à répondre au mieux aux besoins de la communauté universitaire tout en développant des collections riches et variées.

Principes généraux d'acquisition

Le SCD s'efforce d'offrir, sans préjugés, l'accès le plus large possible à la multiplicité des connaissances et des points de vue. La priorité est donnée aux acquisitions dans les disciplines enseignées à Paris 8, en mettant l'accent sur les domaines d'excellence de l'université. Néanmoins, de petits fonds sont développés pour la culture générale et le loisir des lecteurs (bande dessinée, guides et métiers, fonds de lecture facile en français et en langues étrangères, etc.). Pour favoriser la transdisciplinarité, un soin particulier est apporté au développement de fonds se trouvant à la frontière entre plusieurs disciplines, certaines thématiques étant abordées par plusieurs enseignements de Paris 8 (histoire du genre, études post-coloniales...)

Les acquisitions se font en concertation avec les enseignants-chercheurs qui peuvent transmettre aux chargé.e.s de collection les bibliographies sur lesquelles s'appuient leurs enseignements.

Le SCD a fait le choix d'une ambitieuse politique de titres et privilégie en général l'achat d'un grand nombre de titres différents plutôt que l'achat d'exemplaires multiples. Cette politique s'adapte cependant pour donner aux étudiants les meilleures conditions d'étude possibles. Les ouvrages en langue française représentent 90% des acquisitions. Néanmoins, les acquisitions en langues étrangères sont privilégiées dans certains domaines. Par ailleurs, dans un contexte où les connaissances évoluent rapidement, le SCD fait en sorte d'offrir des collections à jour en procédant à une actualisation régulière de ses fonds.

Le SCD se donne pour principe de soutenir les actions visant à promouvoir le libre accès aux publications de la recherche et à encourager la bibliodiversité. Il porte une attention particulière aux modèles innovants et émergents de publication scientifique.

Types de documents

L'offre documentaire du SCD comprend des documents physiques et des ressources numériques. Les documents physiques sont acquis sur des supports variés : livres, revues, partitions, cartes, thèses, mémoires, CD, DVD.

Concernant les abonnements, la tendance est à la baisse du nombre de périodiques papier, tandis que se multiplient les abonnements à des périodiques en ligne, qui présentent l'avantage d'être consultables de façon illimitée et à distance. Les titres de périodiques présents dans les plans de conservation partagée doivent faire l'objet de précautions particulières, notamment lorsque le SCD s'est déclaré pôle de conservation.

Les ressources numériques comprennent :

- Des bases de données référençant des articles dans un domaine donné, mais sans accès systématique au texte intégral
- Des revues ou bouquets de revues donnant accès au texte intégral des articles
- Des livres électroniques (acquisitions pérennes ou sur abonnement).
- Des contenus audiovisuels variés

En plus des critères liés à la qualité des contenus documentaires proposés et aux besoins des publics dans les différentes disciplines, entrent en ligne de compte pour l'acquisition ou le renouvellement des ressources numériques :

- Les statistiques d'usage
- Les conditions tarifaires des fournisseurs
- Les modalités d'accès aux ressources
- Les modèles économiques des éditeurs

Le SCD s'efforce d'équilibrer au mieux la répartition de l'offre documentaire entre ces différents supports, avec le souci de rationaliser et d'optimiser les ressources budgétaires allouées, et ce dans un contexte d'augmentation rapide et continu du coût des ressources numériques. Il s'appuie sur le travail du consortium Couperin et s'attache à en respecter les lignes directrices.

Procédures d'acquisition

Coordination des acquisitions

L'acquisition des documents est assurée par une vingtaine de chargé.e.s de collection et coordonnée par le.la responsable de la politique documentaire, qui en détermine les grandes orientations, assure un contrôle qualité et le suivi budgétaire. Les acquisitions du SCD sont réparties selon une classification interne indépendante de l'organisation des UFR et des départements de l'Université : la bibliothèque centrale compte ainsi 36 secteurs documentaires, et les bibliothèques associées ont une organisation qui leur est propre.

Répartition du budget d'acquisition

Le budget documentaire du SCD s'inscrit à l'intérieur du budget général du SCD, lequel s'alimente à trois sources principales de financement : les droits d'inscription à la bibliothèque (compris dans les frais d'inscription à l'université acquittés par les étudiants), les ressources propres (droit d'inscription des utilisateurs extérieurs, remboursement de livres perdus, etc.) et les subventions (dotation par l'université, subventions de la région...).

En amont, sont dégagées pour les ressources sur abonnement les sommes correspondant à leur coût sur l'année civile (périodiques imprimés et électroniques, bases de données). Toujours en amont, une somme forfaitaire est dégagée pour les bibliothèques associées. Le budget restant est réparti entre les différents secteurs pour l'acquisition de la documentation au titre à titre, en veillant à respecter l'équilibre des collections.

Suggestions d'achat

Les usagers inscrits au SCD peuvent faire des suggestions d'achat par le biais de leur compte lecteur. Celles-ci sont examinées par les chargé.e.s de collection des secteurs concernés, à l'aune des principes d'acquisition énoncés plus haut, qui sont déclinés et aménagés suivant les besoins propres aux différents domaines disciplinaires.

Le premier critère est la qualité scientifique du document (estimée notamment en fonction de l'auteur et/ou de l'éditeur). L'ouvrage doit être de niveau universitaire et porter sur les disciplines enseignées à Paris 8, sauf dans le cas de fonds développés pour la culture générale ou le loisir des étudiants. Les acquisitions de niveau recherche doivent accompagner les axes de recherche développés par les équipes de Paris 8. Les domaines d'excellence de l'université et les domaines de recherche qu'elle est seule à couvrir en Ile-de-France font l'objet d'une attention particulière.

La priorité est donnée à l'achat de nouveautés, mais des livres plus anciens peuvent être achetés pour combler des lacunes ou pour aider à la préparation de concours auxquels sont inscrits des étudiants de Paris 8.

Dons entrants

Le SCD distingue plusieurs filières de dons entrants :

- Les dons de collections courantes par des particuliers
- Les dons patrimoniaux, archivistiques, ou de fonds possédant un intérêt scientifique remarquable
- Les publications de la communauté Paris 8 grâce au service de la Valorisation de la recherche et les dons spontanés des enseignants-chercheurs.

Voir Charte des dons (ci-dessous).

Mise à disposition de l'offre documentaire

Libre accès

Afin de favoriser l'accès direct aux collections, une large place est consacrée au libre accès des collections physiques sur tous supports : plus de la moitié des ouvrages conservés par la bibliothèque est proposée dans les espaces publics. Les nouvelles acquisitions de la bibliothèque sont presque systématiquement proposées en libre accès, et les nouveautés des Presses Universitaires de Vincennes sont présentées sur un mobilier dédié dans le hall d'accueil de la bibliothèque.

Politique de prêt

Trois types de prêt sont proposés, de manière à accroître la disponibilité des documents : documents empruntables en durée normale, documents à prêt court (une semaine, pour assurer une rotation rapide du document), et documents exclus du prêt.

Signalement

L'outil de découverte Octo+ intégré au catalogue du SCD permet par son moteur de recherche d'accéder à pratiquement toutes les ressources imprimées disponibles, bibliothèques associées incluses, à une grande partie des documents électroniques des bases de données et revues en ligne auxquelles Paris 8 est abonnée, ainsi qu'à un certain nombre de documents électroniques en accès libre.

Politique de conservation

Conservation

Le SCD de l'Université Paris 8 se donne pour principe de proposer une documentation riche, variée et régulièrement renouvelée.

Il a par ailleurs pour mission de conserver toutes les thèses soutenues à l'Université, sous format papier puis électronique depuis le 1er janvier 2014, ainsi que les documents acquis dans le cadre de l'ancien CADIST RDA-Nouveaux Länder et les fonds patrimoniaux qui forment un ensemble cohérent.

Le SCD a de plus accumulé depuis la création de l'Université des fonds particulièrement riches dans certains domaines et a rejoint plusieurs plans de conservation partagée des périodiques. Il est en passe de se doter d'un plan de conservation afin d'assurer un accès large à des documents ou ensembles de documents particulièrement rares au niveau régional ou national.

Les fonds spéciaux

Le SCD conserve un certain nombre de fonds patrimoniaux, constitués notamment par des dons et des collectes. Il s'agit principalement de bibliothèques et d'archives de chercheurs et de personnalités, de fonds iconographiques (Mai 68, Théâtre des Amandiers), des archives de Vincennes – Saint-Denis, ou encore de l'ancien CADIST RDA.

Certains de ces fonds ont été numérisés et sont diffusés via la Bibliothèque numérique de l'Université, Octaviana. Ils sont par ailleurs en partie signalés dans Calames et sur Octo+.

Le SCD développe sa politique patrimoniale de manière à mettre ses fonds remarquables au service des enseignements, de la recherche et de la création, et s'est engagé à cet égard dans une démarche de labellisation CollEX pour mieux valoriser ses collections.

Désherbage et devenir des documents sortis des collections en libre accès

Les collections courantes de livres et de documents multimédia sont régulièrement enrichies et renouvelées. Pour s'assurer d'offrir aux lecteurs des collections pertinentes et à jour, les fonds sont régulièrement analysés et désherbés. Ce désherbage s'appuie sur différents critères (intellectuels et matériels), sur l'analyse des usages, ainsi que sur l'offre environnante.

Les documents sortis des collections en libre accès peuvent être mis en magasin, donnés à des associations ou éliminés.

Services et valorisation de la documentation

Le personnel posté dans les bibliothèques du SCD accueille, renseigne et oriente les usagers tant sur l'offre de services que sur les collections physiques ou numériques.

Le SCD met à disposition de ses usagers son catalogue accessible via l'outil de découverte Octo+, et propose des formations à son utilisation ainsi qu'à la recherche documentaire en général. L'offre complète de formations est disponible sur le site Web de la bibliothèque.

Le SCD propose également un service de Prêt entre bibliothèques (PEB), qui permet de fournir aux usagers qui en font la demande des documents disponibles dans d'autres bibliothèques.

Les collections sont régulièrement mises en valeur par les chargé.e.s de collections qui proposent des sélections thématiques en lien avec l'actualité et dans le cadre de la programmation culturelle du SCD et de l'Université.

Date : 02/09/2025

Charte des dons

Préambule :

Le SCD distingue trois filières de dons distinctes :

- les dons de collections patrimoniales, rares ou d'intérêt scientifique remarquable
- la collecte exhaustive des publications de la recherche produites par la communauté Paris 8
- les propositions spontanées de collections courantes par des particuliers.

Les deux premières filières font l'objet de démarches actives du SCD dans le cadre de sa politique patrimoniale et de son engagement au service de la recherche : accroissement du fonds Vincennes Saint-Denis, notamment par de la collecte auprès d'anciens membre du Centre expérimental de Vincennes ; développement des fonds spécialisés et d'excellence ; intégration de bibliothèques et d'archives de personnalités publiques, etc.

Le SCD travaille par ailleurs avec la Direction de la recherche et les Presses Universitaires de Vincennes pour systématiquement intégrer les publications académiques qui lui sont transmises. Le Département des collections est par ailleurs à la disposition des enseignants-chercheurs pour toute communication de publication dont ils seraient les auteurs.

*La présente charte a pour objet la troisième filière, à savoir les propositions de collections courantes par des particuliers. Ce circuit n'est activé que de manière **limitée** et **exceptionnelle**, selon les principes et critères énoncés ci-après. L'essentiel du développement des collections du SCD passe en effet par l'acquisition onéreuse de documents sur la base d'un budget dédié.*

Principes généraux et critères d'évaluation des dons

Toute procédure de dons est un service réciproque, qui engage les donateurs comme les équipes du SCD. Elle doit s'articuler à un besoin clairement défini, à savoir l'intégration de documents essentiels et indisponibles dans les circuits marchands. Elle doit être bien calibrée pour être traitée efficacement.

Ainsi, toute acceptation de don est conditionnée à une sélection préalable par les équipes du SCD d'un nombre limité de documents.

Le SCD ne pourra pas s'engager dans des transferts massifs de documents et dans des opérations qu'il ne serait pas en mesure de mener dans des délais raisonnables.

Le SCD a retenu pour l'acceptation des dons courants les critères suivants :

- Cohérence avec la politique documentaire : les documents proposés doivent répondre aux mêmes critères de sélection que les acquisitions onéreuses.
- État physique des documents : les documents doivent être en bon état et ne comporter aucune marque ou annotation, être exempts de tout signe de détérioration (jaunissement des pages, pages pliées ou manquantes, traces d'humidité, moisissures, etc.)

- Identification préalable des documents : le traitement de la demande est conditionné à une identification claire des documents par les donateurs

Les propositions de dons de collections courantes doivent suivre la procédure indiquée ci-après. Aucune remise spontanée de documents à l'accueil de la bibliothèque ne sera acceptée.

Procédure à suivre :

Un premier contact doit être pris avec le Département des Collections (dons.bu@univ-paris8.fr)

- Une description générale de l'ensemble proposé en don sera demandée : provenance, domaine disciplinaire, état des documents, volumétrie.
- Au regard de la description du don, si celui-ci répond aux critères de sélection du SCD, une liste bibliographique des documents pourra être demandée. Cette liste comportera :
 - Pour un ouvrage : Nom auteur, Prénom. Titre, Éditeur, Année de publication
 - Pour une revue : Titre, Volume, numéro, dates abonnement (début et fin, lacunes éventuelles)
- A partir de la description ou de la liste bibliographique du donateur, et éventuellement d'une évaluation en personne par des experts lorsqu'elle est possible, le SCD établira le périmètre des documents retenus, eu égard aux objectifs documentaires de la bibliothèque.
- Le SCD indiquera au donateur les livres acceptés a priori, qui pourront alors être déposés et vérifiés sur rendez-vous.
- En fonction de la volumétrie et de la nature du don, le SCD pourra être amené à établir une convention de cession, qui définira notamment les modalités de conditionnement et de transport, et un rendez-vous sera fixé pour la réception.

Si le SCD estime que la proposition de don, quelle que soit sa volumétrie, présente un intérêt scientifique ou patrimonial particulier, des modalités différentes pourront être envisagées au cas par cas sur décision du Département des collections.

Conditions générales

Le SCD s'engage à accuser réception des propositions dans un délai maximum d'une semaine. La proposition elle-même sera traitée dans les meilleurs délais possibles. Le SCD se réserve le droit de répondre qu'il n'est pas en mesure d'évaluer la proposition.

Le don est définitif et sans condition. Le SCD devient propriétaire des documents sélectionnés. Il se réserve le droit de se défaire des documents qui ne seraient pas ou plus conformes avec la politique documentaire sans prévenir les donateurs.

La direction du SCD est responsable des collections de son service. Elle est seule habilitée à donner son accord pour l'entrée d'un don, après consultation éventuelle d'un spécialiste (chargé.e de collection, enseignant-chercheur...).